

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
COMMUNE DE ST CREPIN
IBOUVILLERS**

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 060-200049377-20260624-24_06_26_06-DE



24/06/2026-06

Nombre de conseillers :

- en exercice 23

- présents 16

- votants 20

L'an deux mille vingt-six

Le 24 juin

à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juin 2026

OBJET :

Vote d'une motion

En faveur du cinéma

Le Domino

Présents : MMES, FOURNIER, GREGOIRE, CHAPELIER, CANUT, CIRE, JONARD, GHESQUIERE, PREVOST-ZAWOL
MM LETELLIER, RIDEL J-C, LOLLIEROU, GILLE, RIDEL E., MORTIER, MARTIN, VAN HUFFEL,

Absents excusés : MMES LEVREY (pouvoir à Mme FOURNIER), GENEVET (pouvoir à Mme CANUT), DUFLLOT, M.RICOUR (pouvoir à M. GILLE), M. DUBOIS (pouvoir à M.J-C RIDEL),

Absents : MM OMONT et PETROVIC

Monsieur le Maire relate aux membres du Conseil les difficultés rencontrées par le cinéma municipal de MÉRU, « LE DOMINO », pour se maintenir en tant que vecteur culturel, d'éducation à l'image et de lien social.

Cet équipement municipal qui d'avantage un rôle social qu'économique [se voit rétrogradé par les distributeurs en 3^{ème}, voire 4^{ème} semaine dans le circuit des distributions des films de sortie nationale].

« LE DOMINO » souffre de concurrence du cinéma multiplex MEGARAMA de CHAMBLY qui exerce une pression auprès de certains distributeurs, privant ainsi le cinéma municipal d'une partie de sa clientèle en raison d'un retard d'attribution des films à l'affiche.

Il propose par solidarité d'adapter une motion en soutien au cinéma

« LE DOMINO ».

Considérant :

- que la ville de MÉRU compte plus de 14 000 habitants ;
- qu'elle est la ville de la communauté de communes des Sablons, territoire à dominante rurale ;
- que la part des moins de 30 ans parmi la population méruvienne est de 42,4% (source INSEE 2022) ;
- la présence d'un quartier politique de la ville ;
- la volonté politique de maintenir et développer une offre culturelle forte, comprenant un cinéma de proximité ;
- la volonté politique de maintenir et développer une offre culturelle forte, comprenant un cinéma de proximité ;
- le souhait d'offrir à la population des films en sortie nationale le plus tôt possible ;

-l'attitude de MEGARAM s'apparentant à un abus de
au principe de la concurrence normale ;

-l'investissement de la commune dans son cinéma de proximité avec notamment
l'apport d'une subvention d'équilibre de 210 000 € en 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- dénoncer les pratiques employées par les multiplexes,
- porter cette délibération à la connaissance de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) aux fins de contribution à ses investigations et à sa diligence si son examen en révèle la possibilité,
- saisir la Médiature du cinéma en vue de préserver l'accès à un droit fondamental

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter une motion en faveur du cinéma « LE DOMINO » de Méru
- **ACTE** les mesures prises par « LE DOMINO » et sa volonté de maintenir le développement de son offre culturelle.

Pour extrait, conforme au registre.

Le Maire,


Alain LETELLIER

